



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 27 mai 2024, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CANIDYN***

de la société *AGRICANIGOU SARL*

enregistrée sous le *n° 2023-1157*

Considérant que les substances actives du produit DYNALI autorisé en Italie (AMM n° 15263) n'ont pas les mêmes origines que les substances actives entrant dans la composition du produit de référence DYNALI autorisé en France (AMM n° 2130049),

Considérant qu'en conséquence les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

| Informations générales sur le produit | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du produit | CANIDYN |
| Type de produit | Permis de commerce parallèle |
| Titulaire | AGRICANIGOU SARL BP 40405 5 rue du Moulinas 66334 CABESTANY CEDEX France |
| Formulation | Concentré dispersable (DC) |
| Contenant | 60 g/L - difénoconazole 30 g/L - cyflufénamide |
| Produit identique autorisé en France | Nom commercial DYNALI |
| | N° AMM 2130049 |
| Numéro d'intrant | 980-2015.01 |
| Numéro de permis | 2150305 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

| Conditions générales de retrait | |
|--|--|
| Délai accordé pour la vente et la distribution | 6 mois à compter de la présente décision |
| Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks | 27 novembre 2025 |

A Maisons-Alfort, le 24/07/2024

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marchéDocuSigned by:
Frédérique Touffet
1B855C32081749B...